

De Letot ayant été aussi né, fille unique
 de Guillaume Ledemarcame de champs aussi
 de Lette commune de Letot Les quels étant
 assistés de deux témoins qui après ont signé
 la publication des bans faite le vingt
 deuxies Lettes de nos Lettes Principales
 porte interviewe de l'annuaire commune
 dudit Letot conformément à la section 2
 titre 14 de l'édit du 20 Mars 1792 auquel
 n'est survenu aucun Supplément, nous
 avons fait la lecture publique des
 pièces relatives à l'état de partie de
 aux formalités volues par l'édit précité
 après la quelle lecture ledit Pierre
 Medrinal après l'adelloration de son terme
 d'adellasse prandre Marianne Pain le
 mariage, parcelllement ledite Marianne
 Pain doit d'adellasse prandre Pierre Medrinal
 En mariage à l'intant par soussignés officiers
 public ai prononcé au nom de l'édit que
 ledit Pierre Medrinal, le Marc Anne Pain
 sont unis le mariage dont j'ay rédigé

L'ancien

Le présent acte de mariage de Pierre
 Ledemarcame Medrinal ou de deponne
 journalier de profession age de cinquante Sept ans
 demourant a domicile, Guillaume Pain journalier
 pere de deponne age de cinquante Neuf ans le fils
 de l'ay Cultivateur age de trente trois ans cousin
 de deponne Inten de deponne demourant au Lette d'elles
 paroisse de Letot tous majeurs de l'ordonnance
 voulu par l'édit témoins qui ont signé avec
 nous le present acte de mariage conformément
 a l'édit article 8 section 11 fait l'annuaire
 commune au mois de Mars surdit, ledit
 Pierre Medrinal nous adellasse ne savois
 la loi la quelle par l'annuaire ordinaire ainsi
 que Guillaume Pain & Charles de l'ay ancien
 Laboureur age de soixante dix sept ans, adellasse
 ledit Pierre fouli de nos ainsi qu'il s'ensuit

Lamarque de Pierre } Marianne Pain
 Medrinal Epoux

Lamarque de Guillaume } Pierre Medrinal
 Pain

Charles de l'ay, J.M. de l'ay